



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

## **COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION**

---

### **DÉLIBÉRATION**

---

#### **DÉLIBÉRATION N°2022-07 – FIABILISATION DE LA LEVEE DE PROTECTION DU VAL D'AUTHION – REALISATION D'ECRANS ETANCHES DE L'OPERATION N°4**

---

##### **Groupe de travail des dossiers pour avis de la CLE du SAGE Authion**

**Le 08 avril 2022**



Sollicitation par mail

Nombre de membres en exercice de la CLE : 53

Nombre de membres de la CLE et du groupe de travail des dossiers pour avis : 13

Nombre de retour mail : 3

**Liste des membres du groupe de travail des dossiers pour avis :**

<b>Collège</b>	<b>Structures</b>	<b>Représentant</b>
<b>1</b>	Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick
<b>1</b>	CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier
<b>1</b>	SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques
<b>1</b>	PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie
<b>1</b>	SMBAA (Président)	PEGE Patrice
<b>2</b>	Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony
<b>2</b>	Asso. ARCA	BRESSON Dominique
<b>2</b>	Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis
<b>2</b>	Asso. Sauvegarde Anjou	LEPAGE Yves
<b>2</b>	Féd.Pêche M&L	MERLIN Bernard
<b>3</b>	Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	CHENAIS François-Jacques
<b>3</b>	Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	DUPRET M. Johan
<b>3</b>	Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	BONIOU Pascal

---

# AVIS TECHNIQUE

Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau  
Projet global de fiabilisation de la levée de protection du val d'Authion en  
Maine-et-Loire - Réalisation d'écrans étanches de l'opération n°4

---

## 1 Présentation du projet

---

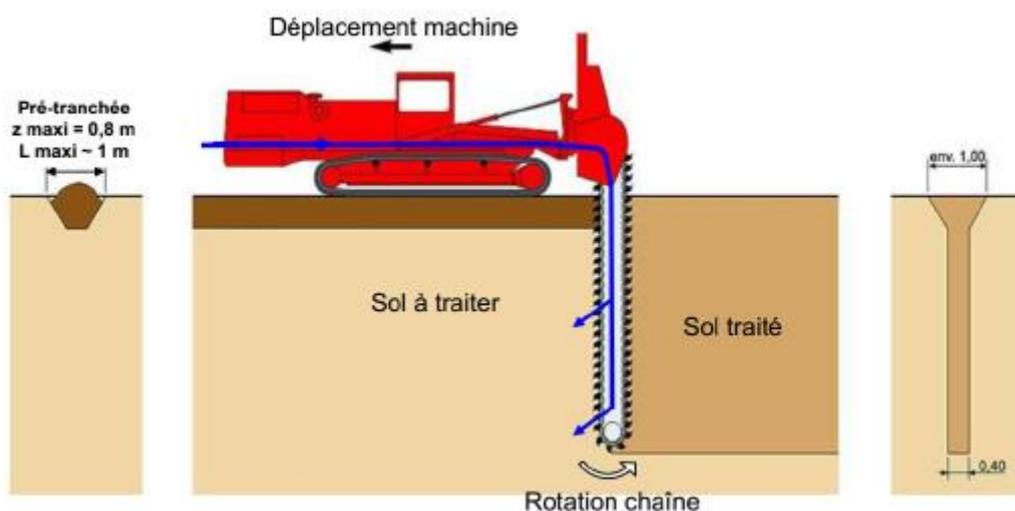
### 1.1 Généralités

<b>Dossier reçu le</b>	08 mars 2022 ; délai de réponse : 45 jours
<b>Périmètre du dossier</b>	Val d'Authion en Maine et Loire, UG 1 (Rosiers-sur-Loire)
<b>Pétitionnaire du projet</b>	Direction départementale des Territoires de Maine et Loire
<b>Type</b>	Porté à connaissance (l'arrêté DIDD-BPEF 2019-n°229 dispense d'étude d'impact les travaux de fiabilisation de la levée de protection du val d'Authion). Consultation obligatoire au titre de l'article R.181-22 du Code de l'Environnement.
<b>Nomenclature</b>	Les travaux de réalisation d'écrans étanches dans le corps de digue sont soumis à la <u>loi sur l'eau</u> et les milieux aquatiques au titre des ouvrages hydrauliques : Dossier d'autorisation unique dans le cadre de la modification d'un système d'endiguement de classe A ; <u>Rubrique 3.2.6.0</u>

### 1.2 Localisation

<b>Projet dans le périmètre du SAGE et surface concernée</b>	Étanchéification de la digue aux Rosiers-sur-Loire : 3 900 mètres linéaires entre les PK 52,95 et PK 56,85 (profil de la levée 550 à 628) depuis le quai de Loire en amont jusqu'au lieu-dit « La Porte » à l'aval. Cf. carte présentée ci-après.
<b>Projet dans le bassin versant</b>	Le projet se situe dans le Val d'Authion : <ul style="list-style-type: none"><li>- Masse d'eau FRGR 0449 L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à sa confluence avec la Loire</li><li>- Unité de Gestion n°1 : Val d'Authion aval</li></ul>





L'emprise en phase chantier est constituée de l'atelier « Trancheuse malaxeuse » sur une largeur de 5 mètres en surplomb de la pré-tranchée de 1 mètre de largeur dans la chaussée en crête de digue (RD952). Les évacuations et approvisionnement du chantier se font dans l'emprise de la route départementale RD952 existante. Il n'est pas prévu d'aire de stockage ou infrastructures provisoires à proximité immédiate de la RD952. Une base vie sera installée dans le val pour la durée des travaux.



Au stade de l'avant-projet, le délai prévisible des travaux d'écrans étanches de l'opération n°4 du PGF porteront sur une période de 4 à 6 mois, de novembre 2022 à mars 2023, la cadence étant estimée à

60 mètres par jour.

**Les travaux** se situent en crête de digue et en pied de digue immédiat. Ils **ne concernent directement aucun linéaire de cours d'eau**. L'impact sur les **zones humides** des travaux de retalutage de la digue a été évalué dans le cadre du dossier Loi sur l'eau du PFG de la levée et ne concerne pas le présent porté à connaissance sur le procédé de travaux sur la tranche 4.

L'emprise du projet de l'opération n°4 sur le territoire de la commune déléguée des Rosiers-sur-Loire, se trouve à distance du périmètre immédiat et rapproché de protection de captage de Gennes-val-de-Loire. La mise en œuvre des travaux d'écrans étanches en crête de la digue, s'accompagnera de **mesures visant à prévenir toute pollution accidentelle**.

## 2 Analyse de la compatibilité du projet avec le SAGE Authion

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion a pour mission d'évaluer la compatibilité du projet avec les règles et les dispositions énoncées dans les pièces opposables du SAGE. Pour ce faire, le présent chapitre **rappelle les différentes règles et dispositions concernées** par le projet.

### **OBJECTIF GENERAL°IN-11 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET LES ALEAS EN DEVELOPPANT UNE APPROCHE GLOBALE DES RISQUES** **MOYEN PRIORITAIRE N°11.A : Développement de la culture et de la connaissance du risque**

*Les ouvrages de lutte contre les inondations ne suppriment pas le risque, elles le modifient. Ces ouvrages doivent donc s'inscrire dans un dispositif plus large.*

*Ainsi, la lutte contre les inondations s'établit selon trois grands axes : la prévision, la prévention et la **protection**. La culture du risque est un élément déterminant et transversal pour ces trois axes de lutte. Le développement de la culture du risque identifié par le SAGE comme moyen prioritaire repose sur les deux principes suivants :*

- *Communiquer sur les aspects prévision, prévention et **protection** vis-à-vis des différents risques d'inondation du bassin versant.*
- *Promouvoir les diagnostics du bâti le plus exposé au risque inondation et favoriser sa résilience aux évènements extrêmes.<sup>1</sup>*

Le Val d'Authion endigué en rive droite fait partie du plus grand territoire inondable de la Loire identifié par le plan national de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP). Il est soumis notamment à deux grands types d'inondation :

- Principal : Par la Loire avec surverse ou rupture des digues de protection ;
- Secondaire : Par l'Authion et ses principaux affluents.

En appui à l'approche proactive en matière de prévention des inondations sur l'ensemble du TRI Angers-Authion-Saumur, l'ambition du SAGE est de porter une attention particulière aux secteurs les plus exposés mais également de considérer l'ensemble des différents périmètres inondables dans une logique de bassin versant.

Dans cette optique le SAGE conforte ou développe les synergies entre les gestionnaires des risques d'inondation : la communication entre les différents acteurs, la définition d'objectifs partagés pour le ralentissement des écoulements, le développement d'outils spécifiques d'aménagement du territoire

pour une meilleure maîtrise des inondations (« avant/après crises »).

Le **projet de travaux**, approuvé dans le cadre de l'élaboration des plans Loire successifs (III et IV) a vocation à **protéger le val des risques d'inondation** par une éventuelle brèche dans la digue de Loire. **Les travaux visés par le présent porter à connaissance sont donc en parfaite compatibilité avec les enjeux identifiés dans le SAGE Authion.**

Néanmoins, le groupe de travail de CLE du SAGE Authion, à la suite de la lecture des éléments transmis par la DDT49, souhaite apporter les remarques suivantes :

- Le dossier transmis précise que l'étude de dangers met en évidence sur le secteur des Ro-siers-sur-Loire, environ 35 % du linéaire comme très sensible au risque d'érosion interne et préconise un traitement visant à assurer l'étanchéité de la digue et garantissant sa tenue en cas de crue de Loire. La technique est présentée comme une alternative aux pal-planches, plus coûteuses et qui avaient également pour inconvénient le risque de déstabilisation de la levée, de glissement et effondrement en cas de décrue trop rapide de la Loire. Néanmoins, **le dossier ne précise pas quelle sera la durée de la tenue de l'ouvrage** une fois les travaux d'étanchéification réalisés.
- Les travaux de fiabilisation de la levée de protection du val d'Authion ayant été dispensés d'étude d'impact, il n'est pas précisé dans le dossier du Porter à Connaissance **l'impact des travaux d'étanchéification sur la circulation des eaux souterraines**. La profondeur totale des écrans étanches par la technique de tranchée de sol mixé est limitée à 10 mètres. Il aurait été souhaitable de connaître la profondeur du substratum au droit des travaux projetés afin de s'assurer que ces écrans étanches n'atteignent pas le substratum imperméable.



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION**

---

**AVIS DE LA CLE**

**Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau - Projet global de fiabilisation  
de la levée de protection du val d'Authion en Maine-et-Loire - Réalisation  
d'écrans étanches de l'opération n°4**

---

- Vue la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu l'article R.181-22 du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêt interpréfectoral DIDD-BPEF-2017 n°349 bis du 22 décembre 2017 d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Authion ;
- Vu l'arrêté D3 2000-623 du 31 août 2000 d'autorisation des travaux de renforcement de la levée de protection du Val d'Authion contre les inondations au titre de la loi sur l'eau ;
- Vu l'arrêté DIDD-BPEF 2019 n°229 du 09 août 2019 portant décision d'examen au cas par cas du dossier de fiabilisation de la levée de protection du Val d'Authion ;
- Vu l'arrêté DIDD-BPEF 2021 n°233 du 13 août 2021 portant prescriptions complémentaires au titre de l'article R.562-14 du Code de l'Environnement concernant le système d'endiguement du Val d'Authion, de classe A, protégeant contre les crues de la Loire ;
- Considérant les dispositions inscrites au PAGD du SAGE du bassin de l'Authion ;
- Considérant l'avis technique formulé par la cellule d'animation du SAGE Authion ;

Le projet étant **conforme** aux dispositions du SAGE Authion dans la mesure où les travaux de fiabilisation de la levée permettent de répondre à l'enjeu de protection contre les inondations, il est **compatible** avec les prescriptions du SAGE Authion. Ainsi, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion émet **un avis favorable** au projet, assorti néanmoins des **points de vigilance** suivants, en l'absence d'éléments de réponse dans le dossier porter à connaissance :

- La durée de la tenue de l'ouvrage une fois les travaux d'étanchéification réalisés n'est pas précisée dans le dossier ;
- L'impact des travaux d'étanchéification de l'ouvrage sur la circulation des eaux souterraines n'a pas été évalué dans le dossier porter à connaissance.

---

**APPROBATION DE L'AVIS SUR LE PROJET GLOBAL DE FIABILISATION DE LA LEVEE DE PROTECTION DU VAL D'AUTHION EN MAINE ET LOIRE – REALISATION D'ECRANS ETANCHES DE L'OPERATION N°4**

**SENS DU VOTE**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	53	<b>Pour :</b>	6
<b>Nombre de membres de la CLE et du groupe de travail des dossiers pour avis :</b>	13	<b>Contre :</b>	0
<b>Nombre de votants :</b>	13	<b>Abstention :</b>	7

**Après délibération, les membres de la CLE décident, avec 6 votes pour, d'émettre un avis favorable au Projet global de fiabilisation de la levée de protection du val d'Authion en Maine-et-Loire Réalisation d'écrans étanches de l'opération n°4 avec les points de vigilance listés ci-dessus.**

---

Le Président de la CLE du SAGE Authion  
Jeannick CANTIN

